

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Convention d'adhésion  
au service commun  
« Bois et forêt »**

**SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué  
mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE,  
Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier  
STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry  
BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard  
DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ;  
Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;  
Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

**CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « BOIS ET FORÊT »**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°20241128-03 du 28/11/2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant la création d'un service commun « Bois et Forêt » au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la convention d'adhésion pour les Communes ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS est une Commune forestière ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de valoriser les forêts et de les entretenir compte tenu des aléas climatiques ;
- **Considérant** que le service commun « Bois et Forêt » a été créé afin de mutualiser les moyens humains et financiers ;

La Commune peut adhérer au service commun « Bois et forêt » afin de bénéficier du portage, du suivi et de l'accompagnement du chargé de projet et d'assurer le développement de la forêt publique.

La convention a pour objet de préciser les missions du service commun, de définir le mode de fonctionnement afférent entre la Communauté de communes et la Ville de THIERS, ainsi que les modalités de calcul du remboursement des frais de fonctionnement de la Commune au prorata de la durée de la mission du chargé de projet employé par Thiers Dore et Montagne ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** la convention relative au service commun « Bois et Forêt » entre la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER